

## GOÛTER LA PAROLE : Mt 5, 17-37 « Vous avez appris...moi je vous dis »

### Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu 5,17-37.

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir.

Amen, je vous le dis : Avant que le ciel et la terre disparaissent, pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise.

Donc, celui qui rejettera un seul de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le royaume des Cieux. Mais celui qui les observera et les enseignera, celui-là sera déclaré grand dans le royaume des Cieux. »

Je vous le dis en effet : Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux.

Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : « Tu ne commettras pas de meurtre », et si quelqu'un commet un meurtre, il devra passer en jugement.

Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement. Si quelqu'un insulte son frère, il devra passer devant le tribunal. Si quelqu'un le traite de fou, il sera passible de la géhenne de feu.

Donc, lorsque tu vas présenter ton offrande à l'autel, si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi,

laisse ton offrande, là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande.

Mets-toi vite d'accord avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, pour éviter que ton adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et qu'on ne te jette en prison.

Amen, je te le dis : tu n'en sortiras pas avant d'avoir payé jusqu'au dernier sou. »

Vous avez appris qu'il a été dit : « Tu ne commettras pas d'adultère. »

Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur.

Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier jeté dans la géhenne.

Et si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier qui s'en aille dans la géhenne.

Il a été dit également : « Si quelqu'un renvoie sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation ».

Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui renvoie sa femme, sauf en cas d'union illégitime, la pousse à l'adultère ; et si quelqu'un épouse une femme renvoyée, il est adultère. »

Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : « Tu ne manqueras pas à tes serments, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur. »

Eh bien ! moi, je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu,

ni par la terre, car elle est son marchepied, ni par Jérusalem, car elle est la Ville du grand Roi.

Et ne jure pas non plus sur ta tête, parce que tu ne peux pas rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir.

Que votre parole soit « oui », si c'est « oui », « non », si c'est « non ». Ce qui est en plus vient du Mauvais. » »

### 1°) Le disciple de Jésus face à la loi et aux prophètes : 5, 17-20

**Un contexte :** « Sermon sur la montagne » : **Béatitudes** (elles donnent l'horizon, l'élan, la vision, l'élévation en quelques formules faciles à retenir, elles disent d'emblée la loi d'amour qui doit nous mener au bonheur) – Vient ensuite l'interpellation aux disciples : si vous vivez ceci, si vous faites ce bien des Béatitudes, alors vous êtes **le sel de la terre et la lumière du monde** – Maintenant, le disciple est confronté aux situations concrètes, avec la loi et les prophètes pour guides : est-ce suffisant ? Cette loi nouvelle vient-elle contredire ou au contraire amplifier la loi ancienne ? Comment désormais, ma liberté concrète, dans la finitude de ma vie, va-t-elle s'exercer ? Comment ma volonté va-t-elle décider ?

**Verset 17, introductif :** Matthieu s'adresse à des chrétiens convertis du judaïsme. On peut penser que les discussions étaient vives entre les gardiens de la loi à vivre intégralement, et ceux qui pensaient peut-être que Jésus était venu en dispenser. La loi nouvelle dispensait-elle de la loi ancienne ? Il convenait donc

d'articuler correctement loi ancienne et loi nouvelle, en la personne de Jésus. D'où ce verset qui vient mettre Jésus lui-même s'expliquant sur ce qu'il est venu faire.

**Le couple verbal est ici Abolir/Accomplir. Abolir** : c'est rendre caduque, obsolète, désormais sans valeur. **Accomplir** : c'est donner sa pleine signification, sa pleine réalisation, tous ses effets, à un geste, une prescription, une loi, une prophétie. C'est la semence qui arrive au terme de sa croissance. On voit en pleine lumière sa raison d'être. Le grain de blé ne peut être aboli au nom de l'épi, pas plus que l'épi au nom de la farine et la farine au nom du bon pain. C'est donc bien, une fois encore de temps, dont il est question : donc de processus, de maturation, de croissance. À rebours, si aimer ses ennemis en priant pour eux et en les bénissant est l'accomplissement, la perfection du Royaume, l'amour du Père lui-même, ne pas insulter son prochain, ne pas se mettre en colère, ne pas le maudire, et déjà, au plus bas, ne pas le tuer physiquement sont les étapes de la croissance vers cette perfection de la relation non-violente (donc de l'amour) au prochain : dans l'amour de son intégrité physique, psychique, morale, bref, de toute sa personne.

**Verset 18 - 19** le couple de verbe est ici **Disparaître/réaliser**. Une fois le processus réalisé, d'une certaine manière, les éléments ont disparu, mais pour se fondre désormais, dans la réalisation. Notons au passage, une fois encore, que l'univers biblique ne croit pas en un monde immuable, fixe, dans un équilibre stable. Ce monde passe ! Cela veut dire que ce monde ne peut pas être « divinisé », il n'est pas Dieu. Mais cette « consommation des siècles » va vers un accomplissement. Il est parcouru de part en part par une loi qui l'amène à son achèvement plénier. Il en est de même pour la loi. **Verset 19, le couple verbal est ici rejeter/observer**. La loi appelle son dépassement, sa réalisation, jusque dans le détail. La mépriser au nom de ce dépassement, de cette réalisation, c'est ne pas la comprendre dans son intention. Le double sens du verbe « observer » est à ce titre indicateur : observer, c'est scruter en vue de comprendre. Rejeter, c'est avoir jugé et condamné. (Il y aurait beaucoup à dire pour notre temps : rejet de la loi, de la prescription, au nom de quelque chose qui la dépasserait, au prix d'une confusion et non du bonheur. Réaction légaliste de l'autre, revenant parfois à l'attitude condamnée par Jésus de manière imagée et humoristique : « vous filtrez le moucheron et laissez passer le chameau » !)

**Voici le verset 20 qui énonce le principe fondamental**. Rappelons que la justice divine dans la bible n'est pas d'abord une justice distributive qui récompense ou punit. Les prophètes avaient déjà fait remarquer que « Dieu faisait pleuvoir sur les bons comme les méchants ». Plus encore, la justice divine dépend du dessein d'amour du créateur, pour l'homme. Sa puissance est celle de l'amour, de la vie. Ainsi, l'homme qui est en alliance avec son Dieu doit donc peu à peu « s'ajuster » avec le Dieu qu'il honore. Tout comme les prophètes avaient déjà fustigé sacrifices et holocaustes de ce peuple qui honorait Dieu des lèvres, mais en gardait son cœur fort éloigné, Jésus va porter à son incandescence une foi qui est attachement sincère à Dieu, une religion du cœur qui sait ne pas se perdre dans un ritualisme ou un légalisme qui la transforme en une pratique formelle. La vérité de la pratique religieuse est donc une vérité relationnelle (filiale) : celle de l'attachement au Père du ciel que révèle Jésus, comme Fils.

## **2°) 5 applications, exemples de la pâque (passage) de la loi ancienne à la loi nouvelle.**

Après avoir posés les principes, voici les applications. Notons cependant la structure : « vous avez appris », « moi je vous dis » ! Le passif employé pour la loi ancienne, la parole personnelle de Jésus qui se dit avec autorité face à la loi, de manière active. Jésus ouvre la liberté de l'homme par une invitation au dépassement, à l'intériorisation, à l'exigence, à l'engagement par la volonté désormais de faire, et pas uniquement de « ne pas faire ». Si la loi ancienne est déjà porteuse de l'attention à l'autre en ne lui nuisant pas, la loi nouvelle augmente singulièrement la responsabilité dans la relation. Si la loi condamne les actes nuisibles majeurs, la parole de Jésus invite à l'attention au détail du comportement quotidien. Là, se joue en réalité le Royaume lui-même. Suffit-il de ne pas avoir tué pour revendiquer le Royaume ? Notons enfin qu'il ne s'agit d'énoncer une nouvelle loi encore plus pointilleuse que l'ancienne (rigorisme qui a traversé le christianisme), mais d'ouvrir un chemin de progrès, une liberté à l'œuvre concrètement et non une soumission passive à la loi.

**L'interdit du meurtre**. Accompli, dépassé, réalisé, observé (pour reprendre les mots de l'introduction) en plongeant au plus profond de l'intention qui fait qu'une parole peut déjà être « meurtrière », portée par le mépris, et qu'une disposition du cœur – la colère – signifie à l'autre que son existence même est de trop. C'est au fond une plongée dans les racines de la violence qui est proposée, pour l'éradiquer dans le quotidien des comportements.

Interdit suivi de deux paroles qui ne peuvent que nous toucher : une sur la **réconciliation** (ce qui est le sens de la demande de pardon avant la célébration de l'eucharistie) nécessaire si l'on ne veut pas que l'offrande à Dieu soit formelle. Une autre qui concerne le **jugement** : mieux vaut inaugurer une démarche personnelle, à l'amiable, que de s'en remettre à une justice extérieure qui risque fort d'amplifier le cercle des représailles.

**L'interdit de l'adultère.** L'intériorisation, et donc l'accomplissement, concerne bien une extension de la loi qui interdit la convoitise du bien de l'autre. Or, ici, en aval du fait commis, c'est le regard qui est interrogé. Regard de convoitise. Qui fait déjà main basse, dans l'intention, sur le bien de l'autre. Il ne suffira plus alors que d'une occasion. Voire de la provoquer.

Viennent ensuite les deux petites paraboles sur l'œil et la main : le regard et le geste de convoitise. Comment s'en défaire ?

**L'interdit du faux serment.** Pourquoi devoir en appeler à l'autorité d'un tiers lorsqu'une promesse est faite ? Est-ce à dire que notre parole ne suffit pas ? Et lorsque ce tiers est Dieu lui-même, n'y a-t-il pas une instrumentalisation inadmissible ?